

CONVENTION D'INSEMINATION / PENSION 2010

DG SHOW HORSES – Peggy DECLOIX – 51 Chemin du Menou – 38480 St Jean d'Avelanne ☎06 22 53 70 97

Lors de l'arrivée de la jument dans le centre de mise en place, il est demandé au propriétaire ou à son mandataire reconnu de bien vouloir signer la présente convention de prise en charge après l'avoir lue.

LE PROPRIETAIRE DE L'EQUIDE :

NOM – Prénom :

ADRESSE :

Tél / portable

E-mail :

SIGNALEMENT DE L'EQUIDE

Date d'arrivée / /2010 Départ / /2010

NOM :

N° SIRE :

Race :

Robe :

Taille :

Date de naissance :

N° de puce :

ETALON:

IAC

IAR

IAI

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

- Les chevaux sont garantis par le propriétaire ni vicieux, ni dangereux, exempt de maladie contagieuse et à jour de leurs vermifuges (strongles et ténia) vaccins (grippe obligatoire, tétanos, rhinopneumonie obligatoire, test AVE),
- Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs,
- Les chevaux sont nourris avec des aliments traditionnels + fourrage,
- DG Show Horses s'engage à faire appel, en cas de besoin, au vétérinaire **aux frais du propriétaire**,
- Le transport des chevaux est effectué sous l'entière responsabilité de leur propriétaire,
- Les chevaux doivent toujours être présentés avec leur document d'accompagnement (livret).

JE CONSTATE AVEC UN RESPONSABLE DU CENTRE :

- l'état général de la jument à son arrivée : état bas état moyen bon état état haut

Remarques :

- l'état vaccinal : Grippe (obligatoire) à jour non à jour Tétanos à jour non à jour

Rhinopneumonie à jour non à jour Autre (AVE) à jour non à jour

>> à réaliser par le Dr

- la date de dernière vermifugation : r A réaliser par Dr

S'il y a lieu, je précise que ma jument est actuellement sous traitement vétérinaire, obligeant la prise régulière des médicaments suivants qui figurent sur l'ordonnance ci-jointe :
.....

....., lequel traitement devra être maintenu jusqu'à son terme, soit jusqu'au, sauf avis contraire dûment circonstancié émanant du Vétérinaire, notamment en cas de complication ou de réaction au dit traitement.

SUIVI VETERINAIRE ET RISQUES INHERENTS A LA REPRODUCTION ET AUX INJECTIONS

Je soussigné(e) :, Propriétaire de l'équidé :

.....

autorise la Clinique Vétérinaire des deux Ponts (73) à pratiquer les examens génitaux nécessaires au suivi de la jument sus-nommée et à pratiquer des injections. Le propriétaire

déclare avoir pris connaissance des accidents, suites et complications possibles liés à l'examen par voie rectale ou aux injections.

LE PROPRIETAIRE CHOISI COMME PRESTATION

Jument poulinière :

_ Pension jument vide..... 10 € HT / jour OU _ Pension jument pleine/suivée..... 12,50 € HT / jour

_ Forfait suivi gynécologique **saison** : Tarif vétérinaire – facturé par la clinique

_ Forfait Insémination IAF, IAR, : 145 € HT / saison OU _ IAC : 165 € HT / saison, 0 € si saillie Broker N Macho Too ou DH Hot White Chocolate.

en + diagnostics de gestation 14e, 35e jour après ovulation et au 01/10. Le vétérinaire peut-être amené à pratiquer certains examens complémentaires (cytologie, bactériologie utérine) ainsi que certains traitements (irrigation utérine, injection pour déclencher l'ovulation ou pour provoquer des chaleurs) qui seront facturés au propriétaire. Les juments seront vermifugées régulièrement et si besoin, vaccinées et leurs pieds parés ou déferrés par un maréchal.

Nos tarifs sont assujettis à la TVA : 5.5 %

POULINAGE

Les juments devront arriver au haras quinze jours avant la date du terme (soit 11 mois après l'ovulation fécondante). Elles seront surveillées par le personnel du haras et les plus avancées d'entre elles feront l'objet d'une vidéo-surveillance couplée à une alarme détectant les juments se couchant (birth alarm)

_ Forfait hors complication : 260 € HT

RISQUES & LIMITE DE RESPONSABILITE

Il existe des risques inhérents au gardiennage, à la contention des juments, aux examens gynécologiques trans-rectaux (avec une mortalité pour déchirure rectale de 2.2 pour 100 000 examens selon les H.N.), lors du poulinage, lors des saillies, lors des inséminations, lors du passage à la barre, lors de la mise au pré...les juments peuvent maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleurs caniculaires. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec d'autres animaux. Par ailleurs, l'insémination en congelée ou réfrigérée réduit la fertilité.

DANS TOUS LES CAS JE M' ENGAGE A

- faire procéder à des examens de détection de métrite à la demande du Centre IA le cas échéant,
- régler les frais de pension à DG Show horses au départ de la jument .
- régler les frais vétérinaires aux praticiens et les autres frais (vétérinaires, analyses, maréchalerie le cas échéant) aux professionnels concernés
- accepter que DG Show Horses refuse ma jument si celle-ci présente un risque pour les personnes ou les autres chevaux du haras ou s'il estime la probabilité d'une fécondation trop faible en raison notamment de l'âge et de la carrière à l'élevage de ma jument,
- prendre connaissance des risques inhérents à l'élevage encourus par ma jument et son éventuel poulain (maladies, accidents fortuits pouvant entraîner la mort, risques liés à l'insémination, ...) ainsi que ceux liés à la fouille et à l'échographie par voie rectale (mortalité 2,2 pour 100 000 examens),
- en cas d'accident de ce type à ma jument ou à son poulain, décharger le centre d'insémination de toute responsabilité en la matière,.

- faire pratiquer à mes frais une autopsie en cas de litige sur l'origine du décès de ma jument ou de mon poulain.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant autorisé de fait) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du haras. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. **Il joint au présent contrat un chèque d'acompte de 150 € TTC.** Il s'engage à régler les frais engagés auprès du haras sur présentation de facture au départ de la jument.

DG Show Horses se réserve un droit de rétention des équidés jusqu'à règlement complet des factures.

Fait à : Le :

Le propriétaire ou son représentant autorisé

DG show Horses

"Lu et approuvé"